

Niort, le mercredi 1er mars 2017

Communiqué de presse

**Dernière réunion d'information à Parthenay
« Tout savoir sur la facturation électronique obligatoire pour
les fournisseurs du secteur public »
Le 6 mars à 17h30**

Dans le cadre des marchés publics, la facturation électronique va devenir progressivement obligatoire d'ici le 1er janvier 2020. Cependant, pour certaines entreprises cette mesure est déjà effective depuis le 1er janvier 2017.

A cet effet, la CCI Deux-Sèvres organise sa dernière réunion décentralisée pour informer et accompagner les entreprises :

lundi 6 mars à 17h30 - Espace Entreprendre en Gâtine à Parthenay

Pour favoriser l'entrée en vigueur de cette mesure destinée aux émetteurs de factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs, découvrez le calendrier d'obligation différé et progressif qui a été défini.

Inscription sur notre site : www.cci79.com

Nous restons à votre disposition pour vous renseigner plus en amont sur cette réunion.

Contact presse

Vincent ROUVREAU
Directeur de la Communication Institutionnelle/ Marketing
T : 05 49 28 79 22
M : 06 21 46 66 89
v.rouvreau@cci79.com